

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 OCTOBRE 2025 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

Absents excusés : Mme Nelly VERGEZ qui a donné pouvoir à Mme Corine VALADE, M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE

Mme Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation du projet de Madame CRON : Association Agir pour la ruralité avec des projets festifs, organisation d'évènements, concerts, marché de Noël en partenariat avec les autres associations locales du territoire.

Le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle des fêtes le 18 avril 2026.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AD N° 77 à Villebois-Lavalette au 12 Rue de l'Eglise pour 154 000.00 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien situé section AL N° 112 et 123 au 19 Rue de Gamby à Villebois-Lavalette pour 110 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

BOURSE PERMIS DE CONDUIRE

Nous avons reçu une nouvelle demande d'aide au passage du permis de conduire qui a été acceptée en contrepartie d'une semaine de travail pour passer le permis de conduire : 500 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CLECT AC 2026 COMMUNAUTE DE COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les attributions de compensation (AC) 2026 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 25 septembre 2025.

Pour rappel, la Communauté de communes entend poursuivre sa logique politique d'effacement des AC scolaires et des AC orphelines. L'objectif étant de supprimer définitivement les AC compétences pour l'exercice 2026. Le montant des AC comme prévu diminue pour 2026, l'approbation de ce protocole repose sur la souveraineté des conseils municipaux.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2025 de Villebois-Lavalette était de 10 430.99 €, il est de 8 061.21 € pour 2026.

Le conseil municipal doit voter pour ou contre l'approbation du rapport de la CLECT du 25 septembre 2025.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Au regard de l'absence de transfert de charge, et conformément à l'article 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est fait recours à la procédure de modification libre des attributions de compensation 2026.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2026 de la commune de Villebois-Lavalette est de 8 061.21 €.

Le conseil municipal doit voter pour ou contre le recours à la procédure de modification libre des attributions de compensation 2026.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION COMMUNE DE VILLEBOIS-LAVALETTE BARS/RESTAURANTS SOUS LES HALLES

Nous avons reçu une nouvelle demande d'occupation des halles par Monsieur DURIEUX qui va ouvrir l'établissement « Vintage Jazz Café » au 2 Rue de l'Eglise.

Pour rappel le loyer est de 50 € mensuel.
Il souhaite une autorisation à l'année.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Plan guide COPIL le 16 octobre à 14 H à la mairie pour le conseil municipal et pour les habitants restitution du Plan guide le 23 octobre à 19 H à la salle des fêtes
- Travaux bâtiment croix rouge
- Synthèse RPQS eau 2024
- Syndicat Départemental d'Electricité Concours Villes et villages étoilés
- Foulées roses 19 octobre 9 H 30 à 10 H départ château
- Corrida de Noël vendredi 19 décembre à partir de 19 H 30 salle des fêtes

La séance est levée à 19 h 40. Prochaine réunion le 17 novembre 2025 à 18 H 30.